

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Travaux de restauration de l'ancien théâtre de Châtelleraut – Avenant n° 2 au lot 1, avenants de prolongation de travaux pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais a programmé les travaux de restauration de l'ancien théâtre de Châtelleraut. 25 lots ont été attribués pour un budget prévisionnel voté de 5 844 481,00 € HT (maîtrise d'œuvre comprise).

Un avenant concernant la mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination), intégrée au lot 1, est nécessaire compte tenu de la prolongation de 4 mois du chantier. Par ailleurs, la fin de chantier étant reportée au mois de novembre 2013, il est proposé de procéder par avenant à la prolongation des premiers lots engagés.

* * * * *

VU les articles 57 à 59 du code des marchés publics relatifs aux appels d'offres ouverts,

VU l'article 20 du code des marchés publics relatif aux avenants,

VU la délibération n° 8 du conseil communautaire du 17 octobre 2011 portant sur la modification n° 2 de l'autorisation de programme pour les travaux de restauration de l'ancien théâtre de Châtelleraut,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 9 du bureau communautaire du 24 octobre 2011 autorisant la signature des marchés de travaux de l'ancien théâtre,

VU la délibération n° 15 du bureau communautaire du 19 novembre 2012 portant sur la signature d'avenants aux marchés de travaux de l'ancien théâtre,

VU la délibération n° 11 du bureau communautaire du 11 février 2013, portant sur la signature d'avenants aux marchés de travaux de l'ancien théâtre,

VU la délibération n°11 du 25 mars 2013, portant sur la signature d'avenants aux marchés de travaux de l'ancien théâtre,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 14 Mai 2013,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 27 mai 2013

n° 9

page 2/2

Le bureau communautaire, ayant délibéré, autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer :

- l'avenant n°2 au lot 1, conformément au tableau ci-dessous :

Lot n°1 – Maçonnerie, pierre de taille HORY CHAUVELIN	<u>Marché initial :</u>	
	Base	763 302,93 € HT
	Option	83 601,00 € HT
	Avenant 1 – 33 932,98 €	
	Avenant 2 – 13 000,00 €	
	Soit un total de 893 836,91 € HT Soit une augmentation de 5,54 %	

- les avenants de prolongation de travaux jusqu'en décembre 2013 pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19

Les crédits seront imputés sur la ligne budgétaire : 324.18 / 2317 / OP104 / 5105

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 31/05/2013, n° 3944
Publié au siège de la CAPC, le 03/06/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER